

**Communiqué de presse de Jeunes Médecins**

*Vendredi 21 juin 2019*

**Elections professionnelles des hospitaliers,  
Jeunes Médecins saisit le juge des référés**

Malgré de nombreux avertissements, notamment par communiqué de presse, l'administration centrale (CNG et DGOS) ne semble pas prendre la pleine mesure de leur carence quant à l'information fournie concernant l'élection professionnelle du 25 juin prochain. Outre le fait que nombre de collègues, et notamment chez les contractuels, nous disent ne pas avoir reçu leur matériel de vote, qu'aucune campagne d'affichage n'ait été mise en place dans les différents hôpitaux, que peu de directions hospitalières aient transmis par tout moyen l'information au praticien sur les élections à venir.

Alors que les médecins se doivent de délivrer une information claire, loyale et intelligible, qu'en est-il de l'administration ?? Pour preuve, le document ci-joint émanant de la DGOS et transmis par quelques administrations hospitalières est le reflet criant d'une communication hors sol : utilisation d'abréviation sans les expliciter nulle part (CSN, CD et CSPM), absence d'explication quant à quelle élection correspond à quel statut hospitalier pouvant engendrer des confusions en terme d'utilisation de code.

Alors que les contraintes de soins sont de plus en plus fortes sur les personnels soignants, pensez-vous vraiment, Mesdames et Messieurs de l'administration, que les praticiens vont pouvoir consacrer un tel temps à comprendre cet imbroglio plutôt que de s'occuper des patients ?

Jeunes Médecins a déjà saisi à plusieurs reprises le ministère pour l'alerter sur les difficultés liées à la tenue des élections. Devant l'inaction de l'administration, Jeunes Médecins a décidé de saisir le Juge des référés au tribunal administratif de Paris.

**Contact presse :**

Emanuel LOEB, Président de Jeunes Médecins  
president@jeunesmedecins.fr  
06 50 93 64 60